

# CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

POSTE MAIL  
Revue associative des aînés / Canada Post Department  
For sale  
Envois de publication canadienne  
No de convention 40069245

VOL. 18 NO 2 MARS 2003



## Colloque des étudiants adultes : une volonté de regroupement

**R.A. ET BACCALURÉAT QUALIFIÉ**  
**Une table ronde  
sur deux enjeux majeurs**

**Les adultes qui retournent aux études  
ou l'âge de tous les possibles**

**CONCOURS**  
**“Moi, je publie”**  
**800\$ en prix**  
détails en page 11

[WWW.AGEEFEP.QC.CA](http://WWW.AGEEFEP.QC.CA)

Vos droits ne sont  
pas respectés?

**Service des plaintes de l'AGEEFEP**

**514-343-6111, poste 5127**

**ou 1-800-563-3678**

**[www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)**



Pour se  
réchauffer  
l'intérieur,

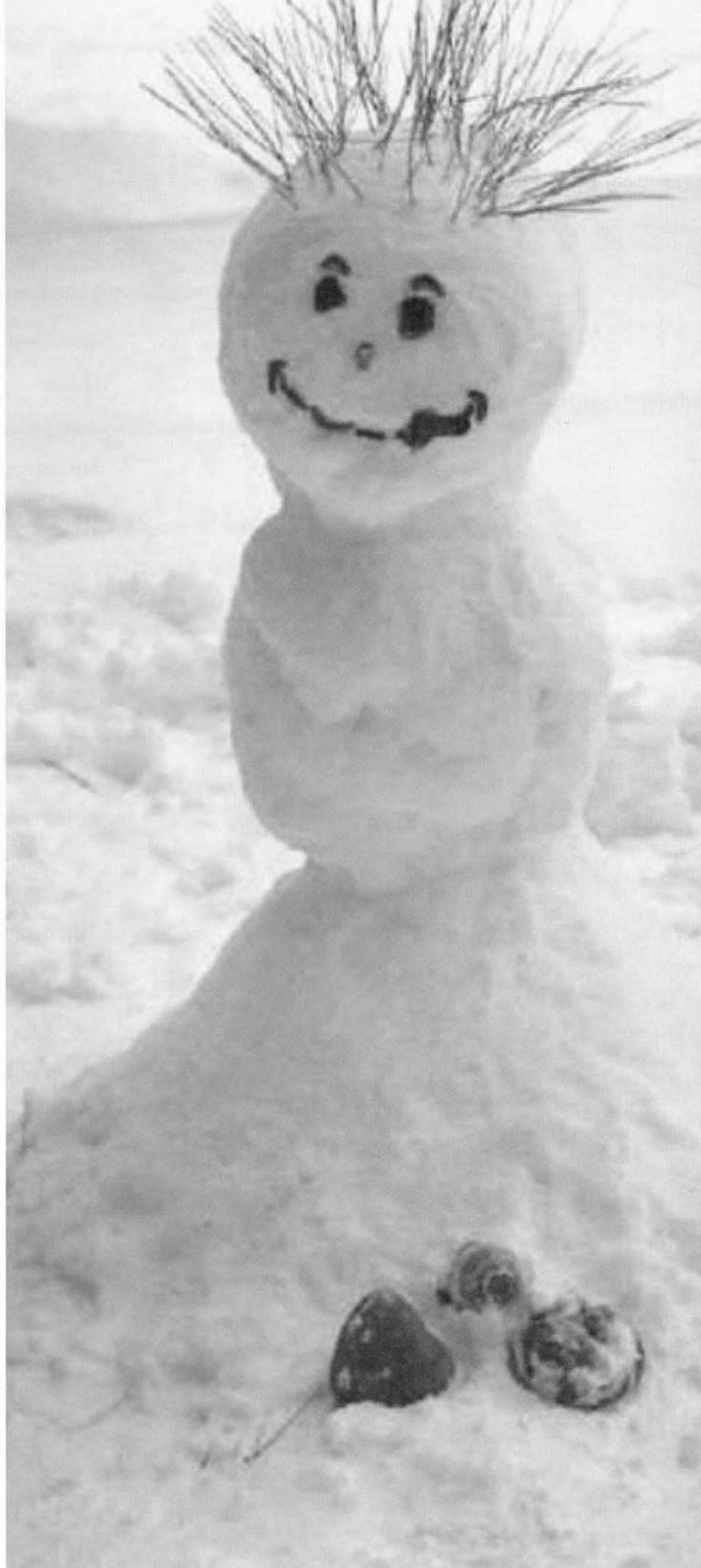
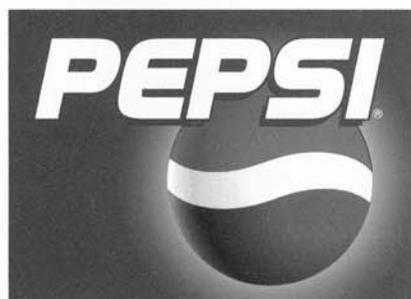
rien de tel  
qu'un endroit  
sympathique !

Café / bar *La Brunante*

**3200, Jean-Brillant, local 2326**

Un café étudiant géré par l'AGÉÉFEP

Possibilité  
de réserver  
pour vos partys  
de fin de session !



«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

*Cité éducative* est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

#### Directeur

Robert Martin

#### Rédacteur en chef

Claude Garon

#### Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal Création

#### Administrateur

Normand Bélisle

#### Impression

Québecor World

#### Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 40069245

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

#### Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Chantal Bastien, vice-présidente

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Denis Sylvain, vice-président

#### Secrétariat

Louise Daigneault

#### Adresse postale :

C.P. 6128,  
Succ. Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7

Tél. : (514) 343-7733  
1-800-563-3678

Télécopieur :  
(514) 343-7724

Site Web :  
[www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)  
Courriel :  
[citeducative@ageefep.qc.ca](mailto:citeducative@ageefep.qc.ca)



# SOMMAIRE

Éditorial : Une obligation de résultats 7

L'AGEEFEP en bref 8

Reconnaissance des acquis  
et baccalauréat qualifié :  
L'AGEEFEP invite ses membres  
à une table ronde 10

Des limites politiques au développement  
du hors campus de Québec 12

L'âge de tous les possibles :  
les adultes qui retournent aux études 13

Quel avenir pour l'université? 15

Des étudiants adultes  
souhaitent unir leurs forces 16

Un discours musclé de M<sup>me</sup> Michèle Jean 18

Prestations de chômage et études  
ne sont pas incompatibles 19

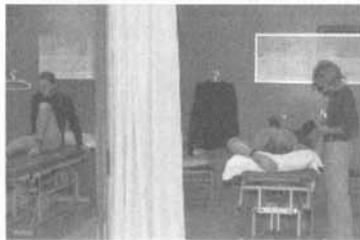
De nombreuses interrogations  
à propos d'Emploi Québec 20

Pour une loi cadre  
sur l'éducation des adultes 21

Le colloque des étudiants adultes  
en photos 22

En page couverture :  
photo de Marcel Felteau

# Physiothérapie



Le travail à l'ordinateur, les longues heures passées en position assise, le transport d'un sac à dos, d'un sac à main ou de sacs d'épicerie et une mauvaise « hygiène posturale » malmènent vos articulations. Vos activités quotidiennes sont-elles lourdes à porter ?

Service de santé  
2101, boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec)

(514) 343.6513  
www.sante.umontreal.ca

Édouard-Montpetit, ligne bleue  
ou autobus 51

Université   
de Montréal

## Calendrier Hiver et printemps 2003 Services aux étudiants

JUSQU'AU 31 MARS

### Mise sur un ateliers du SOCP

Méthodes d'étude, orientation scolaire et professionnelle, développement des compétences personnelles. Inscription aux ateliers du Service d'orientation et de consultation psychologique

INFO-SOCP :  
(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

10 AU 21 MARS

### Stands du Centre d'information scolaire et professionnelle

Tout sur les études et le marché du travail, sur les emplois d'été et les cours de langue à l'étranger.

INFO-SOCP :  
(514) 343.7890 / www.socp.umontreal.ca

9 ET 10 AVRIL  
**SACAJAZZ**

Mercredi et jeudi à 20 h  
Zest  
Entrée : 10 \$

INFO-MUSIQUE :  
(514) 343.6111, poste 4692

8 AU 22 MAI

### Exposition de photographies

Œuvres soumises au 17<sup>e</sup> Concours interuniversitaire de photographie (Thème : Mosaïque)

Centre d'exposition de l'U de M  
Entrée libre

INFO-EXPO :  
(514) 343.6111, poste 4694 /  
www.expo.umontreal.ca

MARS

### Voir clair dans son choix de carrière

Pour choisir une carrière qui correspond à vos champs d'intérêt, à vos valeurs et à votre personnalité.

Sur rendez-vous, le jour ou le soir.  
Étudiants UdeM : 12 \$  
Étudiants en rédaction de thèse : 50 \$

INFO-SOCP :  
(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

AVRIL

### L'été sous les cocotiers! Êtes-vous vacciné?

Santé-voyage, vaccination, contraception, MTS-SIDA.

Soins infirmiers : (514) 343.6505  
Clinique médicale : (514) 343.6452, poste 3

11 ET 12 AVRIL

### Chœur gospel du SAC

Vendredi et samedi à 20 h  
Centre d'essai  
Entrée : 10 \$

INFO-MUSIQUE :  
(514) 343.6111, poste 4692

15 AU 18 MAI

### Fame, la comédie musicale

Judi, vendredi et samedi à 20 h  
Dimanche à 14 h et 20 h  
Centre d'essai  
Entrée : 10 \$

INFO-THÉÂTRE :  
(514) 343.6111, poste 4691

MARS

### Mois de la nutrition 2003 : Mangez sainement... c'est simple et savoureux!

Poids-santé, trucs pour bien manger avec peu de temps et à moindre coût, recettes simples et savoureuses... Les diététistes-nutritionnistes font la tournée du campus et vous attendent à leur stand!

INFO-NUTRITION :  
(514) 343.6111, poste 1770 / www.sante.umontreal.ca

4, 5 ET 6 AVRIL

### Danse Université de Montréal présente D'ailleurs

Chorégraphie d'Anne-Marie Jourdonais  
Vendredi et samedi à 20 h  
Dimanche à 14 h et 20 h  
Centre d'essai  
Entrée : 10 \$

(514) 343.6111, poste 4686

12 ET 13 AVRIL

### Les Voix de la montagne

Samedi à 20 h et dimanche à 14 h  
Théâtre National  
Entrée : 12 \$

INFO-MUSIQUE :  
(514) 343.6111, poste 4692

14 AVRIL AU 15 JUIN

### Collecte du Bazar

Collecte de vêtements, d'articles pour la maison, de meubles, de fournitures scolaires pour la tenue du Bazar, en septembre prochain. Les profits de la vente du Bazar sont distribués sous forme de bons alimentaires aux étudiants en difficulté.

INFO-SERVICE D'AHIC :  
(514) 343.6111, poste 1852

MARS

### Emplois d'été

Au SUE, les offres d'emploi d'été arrivent tôt. Pas besoin de vous déplacer : consultez-les sur le site Internet du Service universitaire de l'emploi! Code d'accès requis.

INFO-EMPLOI :  
www.emploi.umontreal.ca

7 AU 11 AVRIL

### Rien ne se perd, tout se crée

Arts visuels, cinéma, communication, danse, langues, musique, photographie, théâtre et vidéo. Inscription aux ateliers du printemps du SAC 9 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 au Secrétariat du SAC.

INFO-ATELIERS :  
(514) 343.6524 / www.sac.umontreal.ca

1<sup>er</sup> AU 4 MAI

### Spectacle de l'atelier de comédie musicale

Judi, vendredi et samedi à 20 h  
Dimanche à 14 h et 20 h  
Centre d'essai  
Entrée : 10 \$

INFO-THÉÂTRE :  
(514) 343.6111, poste 4691

15 MAI

### La fin des études? Journée sur la recherche d'emploi!

Rédiger son curriculum vitae et sa lettre de présentation  
Planifier sa recherche d'emploi  
Préparation à l'entrevue  
Simulation d'entrevues

Inscription : (514) 343.6736

## Adresses

### Centre d'essai

Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit, 6<sup>e</sup> étage  
Édouard-Montpetit ou autobus 51

Centre d'exposition de l'Université de Montréal  
Pavillon de la Faculté de l'aménagement  
2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Local 0056  
Université de Montréal

### Secrétariat du SAC

Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit, 2<sup>e</sup> étage  
bureau C-2524  
Édouard-Montpetit ou autobus 51

### Service d'orientation et de consultation psychologique

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3<sup>e</sup> étage  
Édouard-Montpetit ou autobus 51

### Service de santé

2101, boul. Édouard-Montpetit  
Édouard-Montpetit ou autobus 51

### Service universitaire de l'emploi

Centre étudiant / Pavillon J.-A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
Édouard-Montpetit ou autobus 51

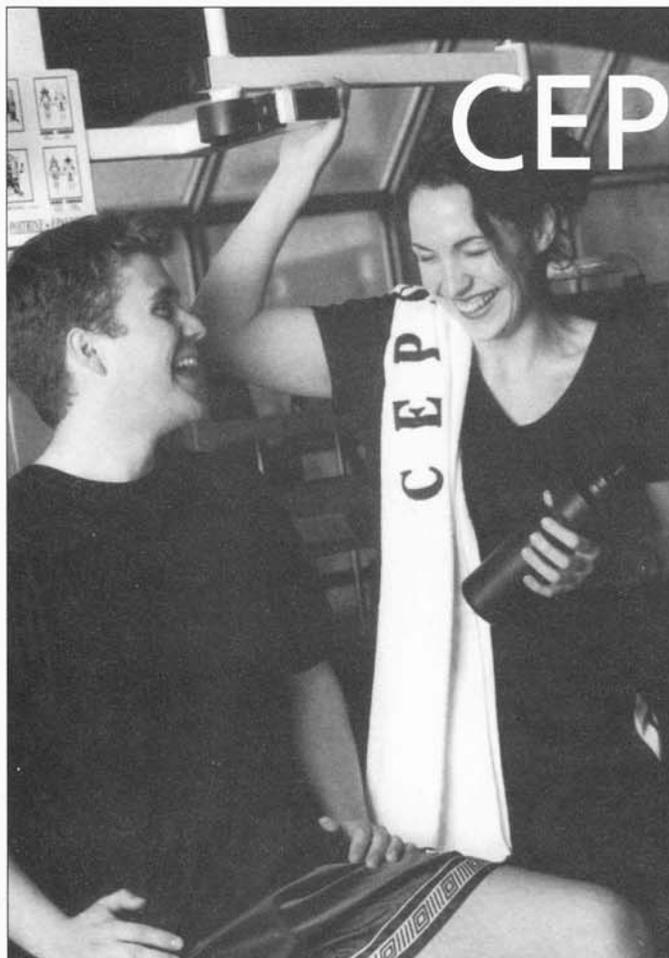
### Théâtre National

1220, rue Sainte-Catherine Est  
Beaudry

### Zest

4200, rue Ontario Est  
Pie-IX et autobus 139 sud

Université   
de Montréal



# CEPSUM

plaisirs

**Ne manquez pas  
la prochaine session  
d'activités.**

- > Choix incomparable d'activités pour tous!
- > Inscriptions à compter du 1<sup>er</sup> avril  
**(514) 343-6160**

**Facile d'accès!**

📍 Édouard-Montpetit (ligne bleue)  
2100, boul. Édouard-Montpetit

**cepsum**

[www.cepsum.umontreal.ca](http://www.cepsum.umontreal.ca)

Université   
de Montréal

## **Foncez** *acheter vos billets*

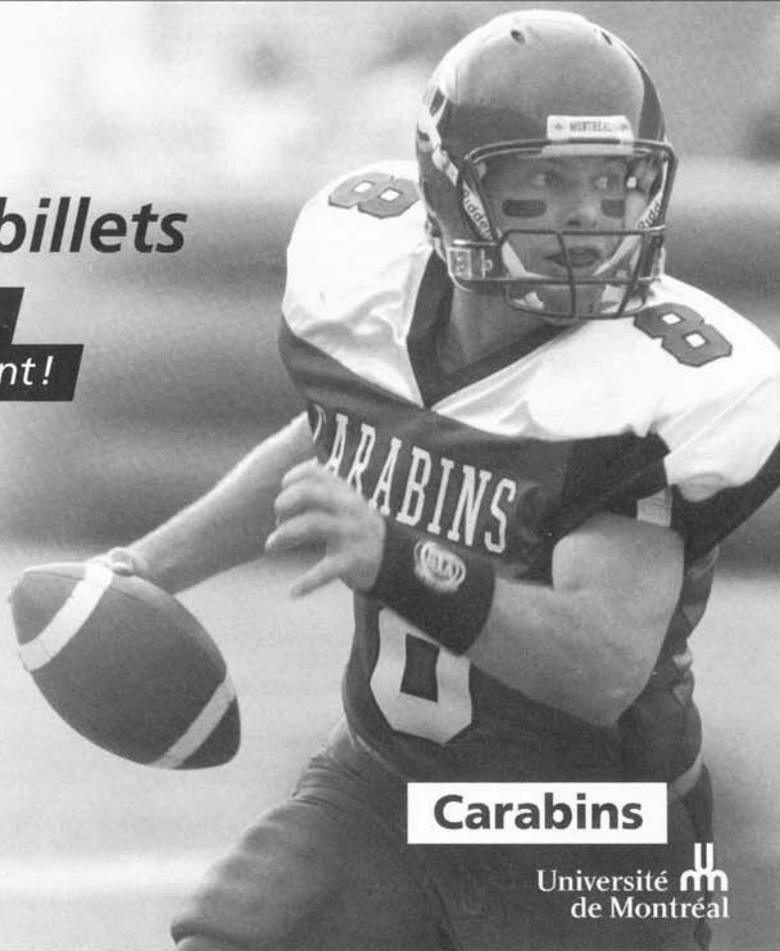
**Billets de saison 2003**  
*en vente dès maintenant!*

- > Au CEPSUM  
2100, boul. Édouard-Montpetit  
📍 Édouard-Montpetit (ligne bleue)
- > Sur le réseau Admission  
Tél. : (514) 790-1245

Information : (514) 343-7772  
[www.carabins.umontreal.ca](http://www.carabins.umontreal.ca)



Commanditaire officiel de l'équipe  
de football des Carabins



**Carabins**

Université   
de Montréal

## Une obligation de résultats

On en parle depuis des années, mais il n'y a toujours rien de concret sur la table. Or, ce sont là deux mesures indispensables pour que l'éducation des adultes prenne tout son sens à l'université. Ces deux mesures, ce sont la création de baccalauréats qualifiés et l'instauration d'un système de reconnaissance des acquis. Dans les deux cas, un contexte plus propice que jamais dans le passé ravive l'espoir que l'Université de Montréal passera enfin à l'action. C'est pourquoi, entre autres mesures, l'AGEEFEP invite ses membres à une table ronde, le 26 avril prochain (Voir autre texte en page 10).

Le texte en question expliquant en détail de quoi il retourne, nous nous attarderons plus particulièrement ici aux blocages politiques qui ont empêché jusqu'à le jour la création de baccalauréats qualifiés et l'instauration de la reconnaissance des acquis.

En effet, c'est bel et bien de blocage politique qu'il est question. Examinons d'abord le cas du baccalauréat qualifié. On en retient surtout les éléments suivants :

- Les travaux menés antérieurement à la Commission des études et à la Sous-commission du premier cycle ont démontré la pertinence et la faisabilité du baccalauréat qualifié, un programme multidisciplinaire de 90 crédits destiné aux étudiants adultes, fort différent des baccalauréats de formation initiale offerts aux jeunes. Au moins deux autres établissements, soit l'École des Hautes Études Commerciales et l'Université du Québec à Montréal, offrent d'ailleurs des baccalauréats qualifiés depuis de nombreuses années.

- Les étudiants adultes qui ont complété trois certificats totalisant 90 crédits obtiennent présentement un baccalauréat par cumul de certificats, es arts ou es sciences selon le cas. Or, d'une part, ce baccalauréat ne donne pas accès aux étu-

des supérieures; d'autre part, la reconnaissance de ce diplôme dans le marché du travail est limitée. Ne s'agit-il pas là d'une injustice puisque l'étudiant adulte, qui a réussi 90 crédits de cours et qui a payé les mêmes droits de scolarité que tous les autres étudiants, obtient un diplôme de moindre valeur?

- Du baccalauréat par cumul de trois certificats, on dit généralement qu'il s'agit d'une formation constituée de trois premières années d'université. À ce point de vue, le baccalauréat qualifié comporterait une grande valeur ajoutée : l'amélioration de la formation offerte aux adultes. Dans son cheminement, l'étudiant-e adulte devrait en effet obtenir 60 de ses 90 crédits dans la concentration choisie, incluant des cours de formation spécifique qu'on ne trouve pas présentement dans les programmes de certificat. Ce n'est pas nous qui l'avons dit, mais la Sous-commission du premier cycle : ces baccalauréats seraient "mieux articulés et mieux identifiés". Un établissement universitaire peut-il refuser d'améliorer la qualité de ses programmes d'études?

Si ce ne sont pas principalement des raisons "académiques" qui ont empêché jusqu'à ce jour la réalisation du projet, pourquoi ce dernier est-il toujours au point mort? Entre autres parce qu'il n'a jamais été possible d'établir une collaboration sans réserve entre la FEP et la plupart des autres facultés. Or, c'est là une condition sine qua non de la réalisation de la mission de l'UdeM. en éducation des adultes.

D'autres raisons, probablement plus importantes et certainement plus discutables, tiennent aux craintes que le baccalauréat qualifié constitue une voie parallèle dans des domaines d'études où d'autres facultés sont déjà présentes, qu'il comporte une valeur marchande avantageuse par rapport aux autres baccalauréats et qu'il constitue de ce fait une concurrence indue. Nous considérons ces

craintes comme non fondées, comme nous l'expliquons plus en détail dans le document de consultation disponible sur notre site web : [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)

C'est sans doute également à cette même culture universitaire, mais aussi au manque de ressources financières, que s'est heurtée jusqu'à maintenant la reconnaissance des acquis. Dans le premier cas, il s'agit plus particulièrement de la réticence des universités à reconnaître des savoirs acquis hors de leur giron. Ces difficultés ne nous semblent pas insurmontables.

En effet, le contexte politique change. Pour ce qui est de la reconnaissance des acquis, les universités, malgré leur autonomie, pourront-elles résister éternellement à l'appel explicite que leur fait la Politique d'éducation des adultes de s'engager dans ce domaine? Il faut sans doute aussi considérer comme un très bon signe que la Faculté de l'éducation permanente ait constitué un comité de travail sur la reconnaissance des acquis, dont l'AGEEFEP fera d'ailleurs partie.

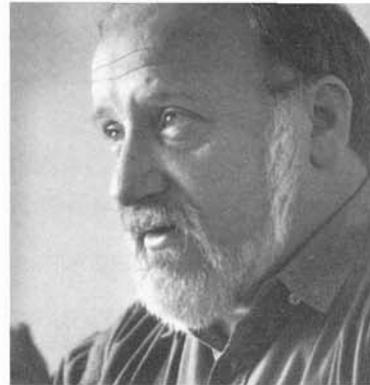
Au regard du baccalauréat qualifié, l'Association en est venue à la conviction que le blocage est dû à la méconnaissance des enjeux et à une rivalité entre les facultés qui n'a pas de raison d'être. La solution à ce problème passe par l'information et le débat. C'est ce à quoi s'activera l'AGEEFEP au cours des prochains mois. Ce sera peut-être aussi le cas de la Faculté de l'éducation permanente, qui a également constitué un groupe de travail sur cette question.

Cette fois, croyons-nous, il y a obligation de résultats, car il en va de la capacité de l'Université de Montréal à répondre aux besoins de ses étudiants et étudiantes adultes.

Le président,



Robert Martin



## Deux certificats qui ont résisté au temps

Deux programmes de certificat de la Faculté de l'éducation permanente ont traversé avec succès l'épreuve du temps, ce qui est certainement indicatif de leur pertinence.

L'automne dernier, le Certificat de publicité a en effet célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire alors que le Certificat de gérontologie a fêté ses 25 ans. Avant-gardiste au moment de sa création, en 1972, le Certificat de publicité demeure le "seul programme universitaire de 30 crédits offert au Canada" dans ce domaine, pour reprendre les mots du communiqué de presse de la FEP. Au fil des ans, il a accueilli 6 000 étudiants et étudiantes. Le programme a par ailleurs été modifié à six reprises de façon à l'enrichir et à l'adapter aux réalités du monde de la pub, qui est évidemment en constante évolution. Quant au Certificat de gérontologie, il a pour objectifs de "reconnaître et comprendre les grandes problématiques actuelles liées au vieillissement individuel et collectif puis identifier diverses méthodes et stratégies d'intervention". Notons que 11 des 19 cours du programme sont aussi offerts en formation à distance. En 25 ans, le certificat a formé 10 000 étudiants et étudiantes.

## L'ordinateur en classe : une source de distraction

Un sondage réalisé à l'École des Hautes Études Commerciales en avril 2001 a démontré que la possibilité d'utiliser son ordinateur pendant les cours constitue "souvent ou très souvent" une source de distraction pour une majorité d'étudiants, même ceux qui en sont à la troisième année de leur baccalauréat. Clavardage, lecture de nouvelles, envoi de courriels personnels, gestion de son compte de banque, pour celui ou celle qui peut se brancher sur internet — l'École des HEC compte 8 000 points de branchement —, l'ordinateur offre une grande variété de distractions.

Cela dit, comme le rappelait le journal La Presse en publiant la nouvelle, le phénomène n'est pas nouveau : "Ce n'est

pas d'hier que les étudiants qui s'ennuient pendant un cours choisissent de porter leur attention ailleurs. Les mots croisés, les journaux et les fenêtres qui donnent sur une belle journée ensoleillée ont, de tout temps, offert un exutoire aux élèves qui n'avaient pas envie d'écouter le prof."

À l'École des HEC, certains professeurs ont estimé le problème suffisamment sérieux pour demander à l'établissement d'installer dans chaque classe un commutateur qui permettrait de couper l'accès au réseau. La direction de l'établissement s'y est cependant refusée pour les deux raisons suivantes : l'installation de la technologie requise serait coûteuse et des expériences menées dans d'autres établissements ont démontré que les relations entre les étudiants et le professeur tournent au vinaigre lorsque ce dernier a la possibilité de bloquer l'accès à internet. Une chose est sûre, l'ordinateur en classe ne disparaîtra pas. Même que, selon toute probabilité, c'est le contraire qui se produira. L'effet pourra même être bénéfique puisque les professeurs devront faire preuve de plus de dynamisme, de pédagogie et de créativité pour capter et retenir l'attention des étudiants.

## Les gagnantes du concours «Moi, je publie»

M<sup>me</sup> Lorraine Boutin, étudiante au Certificat en rédaction, et M<sup>me</sup> Sara-Ève Tremblay, étudiante au Certificat en journalisme, ont remporté respectivement le premier et le deuxième prix du concours "Moi, je publie", qui est organisé conjointement par l'AGEEFEP et la Faculté de l'éducation permanente, en collaboration avec Pepsi. Le premier prix est de 500 \$ et le deuxième, de 300 \$. Les textes gagnants, qui sont publiés dans les pages 13 à 15 du présent numéro, ont été choisis par un jury de trois personnes : M<sup>me</sup> Marie-Christiane Hellot, responsable du Certificat de journalisme, M<sup>me</sup> Lise Malo, responsable du Certificat de rédaction et M. Claude Garon, le rédacteur en chef de Cité éducative. Sur la photo, le doyen de la FEP, M. Jean-Marc Boudrias, remet le prix à M<sup>me</sup> Tremblay; à droite, M<sup>me</sup> Marie-Christiane Hellot. Notons que le concours

"Moi je publie" se poursuit et que tous les étudiants et les étudiantes de la FEP peuvent y participer. Il s'agit d'écrire un arti-



cle de 4 à 5 feuillets traitant de l'éducation, que ce soit une recherche, une analyse, une entrevue ou un reportage. Pour participer, vous devez faire parvenir votre texte au plus tard le vendredi 20 juin 2003, à l'adresse suivante : Concours "Moi, je publie", AGEEFEP, pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7.

## Formation en ligne : dix cégeps unissent leurs efforts

À l'instigation du service de formation continue du Cégep de Chicoutimi, dix cégeps du Québec ont uni leurs efforts pour offrir 42 cours de formation en ligne dans les domaines de la bureautique/informatique, de la conception/animation, du graphisme et du dessin assisté par ordinateur. Les dix cégeps utiliseront un système de formation en ligne mis au point en France mais que le Cégep de Chicoutimi a adapté au Québec. "Cette nouvelle technologie d'enseignement se démarque de la concurrence par sa formule de tutorat (formateur disponible par courriel ou téléphone), son système de gestion des apprentissages (LMS) permettant le suivi des apprenants et sa formule de blocs d'apprentissage, des modules qui permettent une formation sur mesure pour les organisations", précise le communiqué de presse. Notons enfin qu'il s'agit de cours non crédités, mais que les participants recevront une attestation de formation. Le site Web où sont offerts ces cours est le suivant : [www.le-formateur.com](http://www.le-formateur.com)

## 40 ans après le Rapport Parent

Conférences, débats, exposition d'objets d'époque, colloque international, c'est en grandes pompes que l'Université du Québec à Montréal tiendra, du 31 mars au 4 avril, l'événement 40 ans après la le Rapport Parent : réalisations et prospective. "Cette rencontre majeure permettra de faire le point sur les acquis de cette grande réforme qui a révolutionné notre système éducatif. "40 ans après le Rapport Parent : réalisations et perspective" sera également l'occasion de comparer l'évolution de l'éducation au Québec et ailleurs dans le monde. Des pistes de réflexions surgiront pour alimenter les débats sur les enjeux actuels et se projeter dans l'avenir", souligne le communiqué annonçant l'événement. Pour information et inscription, prière de communiquer avec M<sup>me</sup> Maria Dorores Otero, au numéro (514) 987-3000, poste 2373# ou par courriel : 40ansRapportParent@uqam.ca

## Des bourses de 200 \$

Pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver, la compagnie d'assurances générales La Personnelle offre, par tirage au sort, une bourse de 200 \$ à un étudiant ou une étudiante de la Faculté de l'éducation permanente. Pour l'année en cours, ce

stratégiques du campus, au début de chaque trimestre. Rappelons que, en vertu d'une entente avec La Personnelle et l'Association, les membres de l'AGEEFEP peuvent profiter d'une assurance habitation et automobile à un coût très compétitif. C'est le secrétaire général de l'AGEEFEP, M. Normand Bélisle, qui a remis les bourses aux gagnantes

## L'aide financière aux étudiants à temps partiel

Un rappel : depuis l'automne 2002, les étudiants et les étudiantes à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits sont admissibles à une aide financière sous forme de prêts. On peut obtenir tous les détails auprès des services socio-économiques de l'UdeM, qui sont situés au pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit. La numéro de téléphone est le 343-6145.

## Financement des universités : l'écart Québec/Canada se rétrécit

Pour l'année en cours, les ressources financières des universités du Québec ont été de 375,3 millions \$ moindres que celles des autres provinces canadiennes. L'écart s'est cependant réduit au cours des dernières années puisqu'il se chiffrait à 433,1 millions \$ en 1998-1999. C'est là la principale conclusion du Rapport du comité conjoint de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec et du ministère de l'Éducation, qui a été rendu public en février. Rappelons que le gouvernement du Québec a investi 600 millions \$ d'argent neuf dans le financement des universités au cours

des trois dernières années et que la moitié de cette somme est récurrente. Depuis 1998, les universités ont également touché 435 millions \$ de plus pour l'achat d'équipement et 600 millions \$ pour la rénovation de leurs immeubles. Notons enfin que le Québec consacre 1,69 % de son Produit intérieur brut au financement

des universités comparativement à 1,42 % pour le reste du Canada. "Cet écart vient, bien sûr, des différences de richesse collective entre le Québec et les principales provinces canadiennes, mais il vient aussi de l'importance que le Québec accorde à l'enseignement universitaire et de l'effort qu'il est prêt à consacrer pour soutenir ses universités", affirme le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard.

## S'initier à la recherche dans le réseau Internet

Si vous souhaitez en savoir un peu plus sur la recherche dans le réseau Internet, le Guide d'initiation à la recherche dans Internet (GIRI) peut certainement vous être très utile. Conçu par quatre bibliothécaires et spécialistes de l'information, le guide a pour but "d'aider les membres de la communauté universitaire québécoise à utiliser efficacement les ressources du réseau Internet". Il comporte trois modules : Présentation d'Internet, Recherche par navigation et Recherche par interrogation. On peut le consulter sur le site WEB de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec : [www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca)

## Succès de la campagne des paniers de Noël

Le bilan de la campagne 2002 des Paniers de Noël à l'Université de Montréal est très positif puisque la contribution des membres de la communauté a augmenté de 20 000 \$ pour atteindre 48 324 \$, dont 19 640 \$ en argent. Ces dons en nourriture et en argent ont permis de distribuer 189 paniers dont la valeur moyenne se chiffrait à 240 \$. Le comité de la campagne a en outre référé 90 demandes à Jeunesse au Soleil. Au-delà des chiffres, l'initiative du Service d'action humanitaire et communautaire de l'U. de M. nous rappelle que la vie d'étudiant n'est pas toujours facile et qu'elle s'accompagne même parfois d'une grande pauvreté. Tous les bénéficiaires sont en effet des membres de la communauté de l'UdeM et plusieurs d'entre eux étudiant à la Faculté de l'éducation permanente.



sont M<sup>me</sup> Diane Gagnon, du Certificat en santé mentale, et M<sup>me</sup> Chantal Desmanches, du module de bureautique, qui en sont les gagnantes. Pour participer au tirage, les étudiants et les étudiantes n'ont qu'à remplir le coupon de participation disponible dans les stands d'accueil que tient l'Association dans les endroits

## L'AGEEFEP convie ses membres à une table ronde

Claude Garon

**E**n raison d'un contexte politique favorable à la Faculté de l'éducation permanente et à l'Université de Montréal, l'AGEEFEP a bon espoir de relancer deux dossiers majeurs, soit la création de baccalauréats qualifiés et l'implantation d'un système de reconnaissance des acquis. C'est pourquoi l'Association convie ses membres à une table ronde qui aura lieu le samedi 26 avril, au pavillon 3200 Jean-Brillant.

Deux documents de consultation préparés en prévision de la table ronde, qu'on trouve d'ailleurs intégralement sur le site Web de l'Association — [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca) —, rappellent l'histoire et les enjeux de ces deux dossiers.

### LE BACCALAURÉAT QUALIFIÉ

La question du baccalauréat qualifié est liée aux doutes que le Conseil des universités a exprimés dès le milieu des années 80 quant à la pertinence de décerner un baccalauréat par cumul, ès arts ou ès sciences selon le cas, aux étudiants et étudiantes qui ont réussi trois programmes de certificat. Pour l'essentiel, le Conseil reprochait au baccalauréat par cumul d'être constitué de trois premières années d'université et de ne pas donner accès aux études supérieures. Ultérieurement, le Conseil a proposé d'établir une progression dans les cours et les programmes de certificat dans le but de créer de véritables baccalauréats à l'intérieur desquels

les études seraient ordonnées selon un niveau d'apprentissage progressif. C'est cette formule qu'on désigne sous le nom de baccalauréat qualifié.

Toujours dans les années 80, telle est la voie qu'a empruntée la Commission des études (COMET) de l'Université de Montréal en approuvant le principe du baccalauréat qualifié et en demandant à la Sous-commission du premier cycle (SCPC) de créer un groupe de travail afin d'en assurer la réalisation. La SCPC a effectivement concocté une douzaine de projets de baccalauréats qualifiés sur la base des principes suivants : il s'agirait de baccalauréats destinés aux adultes ayant un cheminement scolaire discontinu et une expérience de travail significative; ces programmes multidisciplinaires de 90 crédits, dont 60 dans une même concentration, seraient différents des baccalauréats de formation initiale offerts aux jeunes et l'agencement des cours assurerait un apprentissage gradué, selon le vœu du Conseil des universités.

Malgré sa faisabilité et sa crédibilité d'un point de vue académique, le baccalauréat qualifié n'a jamais vu le jour, essentiellement pour des raisons politiques qui sont expliquées en éditorial et que nous ne reprendrons pas ici. L'AGEEFEP considère que la nécessité du baccalauréat qualifié est plus impérieuse que jamais. S'il est indéniable que le baccalauréat par cumul ès arts ou ès sciences a bien servi bon nombre d'étudiants adultes, il demeure que ce diplôme ne donne toujours pas accès aux études supérieures et que sa valeur marchande dans le marché du travail est limitée. Dans le document de consultation, on lit à ce propos : "Que pense l'étudiant adulte lorsqu'il constate que, malgré de fortes notes tout au

long de son baccalauréat, il n'a pas accès aux études supérieures? Que pense cet étudiant adulte lorsque, sollicitant une promotion, on lui répond que, aux fins du poste qu'il convoite, son baccalauréat ès arts ou ès sciences n'est pas reconnu? Que pense-t-il de la "valeur marchande" du diplôme que lui a décerné l'Université de Montréal? Comment réagit-il lorsqu'on sollicite sa contribution à une campagne de financement de l'Université? Il pense qu'il y a effectivement déséquilibre dans la valeur marchande des différents baccalauréats et que la balance des inconvénients pèse tout entière de son bord. Il pense que le préjudice réel qu'il encourt du fait d'être détenteur d'un baccalauréat par cumul est sans commune mesure avec les hypothétiques effets néfastes que le baccalauréat qualifié pourrait comporter sur les baccalauréats composés d'un majeur et d'un mineur".

Plus important encore, la création de baccalauréats qualifiés améliorerait la qualité des études à la Faculté de l'éducation permanente, un objectif auquel, estime l'Association, l'Université de Montréal ne saurait se soustraire. L'École des Hautes Études Commerciales et l'Université du Québec à Montréal l'ont d'ailleurs compris puisqu'elles ont créé des baccalauréats qualifiés il y a plusieurs années.

### LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

La reconnaissance des acquis constitue également un dossier majeur en éducation des adultes. Dans les 20 dernières années, elle a fait l'objet de nombreuses initiatives dans le monde scolaire québécois, mais elle se heurte toujours à importante résistance dans les universités.

Dans un avis publié en l'an 2000, le Conseil supérieur de l'éducation avait défini l'enjeu dans les termes suivants : "[...] le savoir est devenu l'un des principaux facteurs de développement; les lieux pour l'acquérir se multiplient, les façons d'apprendre se diversifient et, pour chaque personne, la reconnaissance officielle de ses compétences représente une condition d'insertion et de promotion sociales et économiques. L'éducation continue exige cette reconnaissance, parce qu'elle permet à la personne de s'insérer dans un processus de formation à différents moments de sa vie et de faire valoir ses compétences dans son cheminement professionnel."

Dans cet esprit, le Conseil invite plus particulièrement les universités à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Il appelle aussi la Conférence

des recteurs et principaux des universités du Québec "à se pencher sur la façon dont les établissements pourraient progressivement saisir les données relatives à la reconnaissance des acquis et à en présenter un portrait d'ensemble". Les universités, estime le CSE, devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis. Comme pour les autres ordres d'enseignement, on réclame du ministère de l'Éducation un ajout de ressources financières dans le budget des universités.

### LE CONTEXTE POLITIQUE

Qu'en est-il du contexte politique que nous évoquions au début du texte et qui suscite un regain d'intérêt pour le baccalauréat qualifié et la reconnaissance des acquis? Il y a d'abord le fait que l'adoption d'une Politique d'éducation des adultes par le gouvernement du

Québec a fait monter de quelques crans l'éducation permanente dans la liste des priorités des pouvoirs publics. La Faculté de l'éducation permanente a pour sa part créé un comité de travail sur la reconnaissance des acquis, auquel participe l'Association, et elle aurait également l'intention de remettre sur les rails le dossier du baccalauréat qualifié.

L'AGEEFEP ne peut évidemment pas laisser passer cette occasion et telle est la raison d'être de la table ronde du 26 avril. Les étudiants et les étudiantes de la FEP intéressés à y participer sont priés de communiquer avec M<sup>me</sup> Louise Daigneault, au numéro (514) 343-7733.

## Poursuite du concours "Moi, je publie"

« 800\$ en prix »

Vous êtes étudiante ou étudiant à la Faculté de l'éducation permanente et vous avez le goût d'écrire et d'être publié? Participez au concours "Moi, je publie", qu'organisent conjointement l'AGEEFEP, votre association étudiante, et la Faculté de l'éducation permanente, en collaboration avec Pepsi.

Le concours consiste à produire un article de 4 à 4,5 feuillets traitant de l'éducation pour publication dans la revue *Cité éducative*. L'article peut être une recherche, une analyse, une entrevue ou un reportage.

Pour participer, vous devez faire parvenir votre texte au plus tard le 20 juin 2003, avant 17 h, à l'adresse suivante : Concours "Moi, je publie", AGEEFEP, pavillon J. A. DeSève, local B-2419, Université de Montréal, C. P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Qc., H3C 3J7.

Un jury composé de trois personnes choisira deux textes gagnants qui seront publiés dans le numéro de septembre de *Cité éducative*. Les auteurs recevront respectivement une bourse de 500 \$ et de 300 \$.

**Bonne chance!**



# Des limites politiques au développement du hors campus de Québec

Claude Garon

**A** lors que les hors campus de l'Université de Montréal à Laval et à Longueuil se développent sans entrave et de façon très rapide, le hors campus de Québec pose un problème politique délicat en raison de la très forte présence à Québec de l'Université Laval. Dans ce cas, l'UdeM considère qu'elle doit se limiter à offrir des programmes que ne donne pas l'Université Laval, histoire de maintenir de bonnes relations entre les deux établissements et de ne pas irriter le ministère de l'Éducation, qui voit d'un mauvais œil la concurrence induite entre les universités. Malgré cette limite, l'UdeM estime qu'il est possible de développer ses activités à Québec.

Dans un document remis aux participants à une réunion conjointe de la direction de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), de l'AGEEFEP et du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, on rappelle que c'est la FEP qui assumait jusqu'à l'an dernier tous les

coûts d'infrastructure des trois hors campus. Depuis, c'est la Direction des services à l'extension de l'enseignement de l'Université qui a pris la relève. Ce changement a eu une conséquence majeure : la FEP ne songe plus à fermer le hors campus de Québec comme elle envisageait de le faire au cours des dernières années. Il faut dire aussi que les activités de l'UdeM à Québec ont augmenté de 19 % cette année, principalement en raison de la Faculté de pharmacie, qui y donne maintenant des cours de 2<sup>e</sup> cycle.

L'Université a par ailleurs apporté un certain nombre d'améliorations au hors campus de Québec. Elle a ainsi négocié avec la direction du Collège Saint-Charles Garnier, où sont donnés les cours, une amélioration de la ventilation des classes, l'achat de mobilier plus adapté aux étudiant-e-s adultes, une plus grande disponibilité d'une salle de cours pour les activités de jour et un réaménagement de la médiathèque. De plus, on a augmenté le nombre d'heures de travail de l'agente de liaison et mis en œuvre un plan de promotion et de communication qui demeure cependant très modeste et insuffisant selon le président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, M. Alain Tremblay.

Pour l'heure, la FEP offre à Québec des cours de criminologie, de gestion des services de santé, de santé et sécurité au travail et de santé mentale. Elle étudie

par ailleurs la possibilité d'y offrir les certificats d'Intervention auprès des jeunes, de Gestion de la police et de la sécurité ainsi que de Gestion de l'invalidité. Dans tous les cas, en raison du nombre limité d'étudiants et d'étudiantes à Québec, il faut un minimum de 40 inscriptions pour que la FEP offre un nouveau programme et il s'agit d'une cohorte fermée à laquelle ne peuvent se joindre de nouveaux étudiant-e-s. "Cette nouvelle pratique évite que nous terminions des cohortes avec un nombre d'étudiants insuffisant et nous permet de reconstituer de nouvelles cohortes. Depuis la mise en place de cette procédure, nous avons constaté que les groupes se maintiennent et que la planification de l'offre de cours est beaucoup plus facile", lit-on dans le document.

La responsable des hors campus de l'Université, M<sup>me</sup> Manon Rivest, a par ailleurs rappelé le grand succès que connaissent les hors campus de Laval et de Longueuil. L'UdeM a d'ailleurs inauguré de nouveaux locaux à Longueuil le 12 mars et les pressions sont très fortes pour que l'UdeM construise son propre pavillon à Laval. L'Université a par ailleurs un autre projet de hors campus dans la région métropolitaine. Fait à noter, la direction de l'établissement a invité expressément l'ensemble des facultés à étudier la possibilité d'offrir des cours hors campus. Jusqu'à maintenant, c'est presque exclusivement la FEP qui l'a fait.

## Votre assurance de groupe auto\* et habitation : la direction à suivre



Valeur approximative de 80 500 \$

Demandez une soumission au **1 888 597-3673**  
et vous serez automatiquement inscrit au tirage  
**d'une Porsche Boxster 2004 !\*\***  
Pour plus d'information, visitez [www.lapersonnelle.com](http://www.lapersonnelle.com)

\* L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance provinciaux.  
\*\* Le concours est ouvert à tous les employés ou membres des organisations participantes au Canada, qui demanderont une soumission entre le 2 janvier et le 31 décembre 2003. Le tirage aura lieu le 15 janvier 2004. Pour obtenir les règlements complets ou connaître le nom de la personne gagnante, visitez le site [www.lapersonnelle.com/auto](http://www.lapersonnelle.com/auto) ou écrivez à : La Personnelle, C. P. 3500, Lévis (Québec) G6V 6P9.



laPersonnelle





NDLR : Ci-dessous, nous publions les textes des deux gagnantes du Concours "Moi, je publie", organisé conjointement par la revue Cité éducative et la Faculté de l'éducation permanente, en collaboration avec Pepsi. La gagnante du 1<sup>er</sup> prix, M<sup>me</sup> Lorraine Boutin, a reçu une bourse de 500 \$ alors que la gagnante du 2<sup>e</sup> prix, M<sup>me</sup> Sara-Ève Tremblay, a touché 300 \$. Pour les détails sur la poursuite du concours, voir page 11.

## L'âge de tous les possibles : les adultes qui retournent à l'école

Lorraine Boutin

**Les adultes qui reprennent des études universitaires ont intérêt, comme dit le dicton populaire, à attacher "leur tuque avec de la broche". Au début, l'adaptation semble souvent difficile. Après, elle est salubre et, à la fin, combien valorisante!**

Pour ses collègues, Marie était une femme qui allait gentiment prendre sa retraite et s'occuper de sa famille. Or, à soixante ans, Marie décide de réaliser un rêve de jeunesse : terminer son baccalauréat et entreprendre une maîtrise en théologie féministe. Oui, madame! Mais le retour sur les bancs d'école fut loin d'être idyllique : se retrouver parmi les étudiants qui ont l'âge de ses petits-enfants lui a donné l'impression, dans les premiers mois, d'être tout à fait ridicule.

Au Québec, chaque année, de plus en plus d'adultes comme Marie décident de reprendre leurs études. Il faut dire que la réforme amorcée dans les années soixante a démocratisé l'accès à l'éducation. Les programmes de formation continue sont offerts dans les polyvalentes, les cégeps et les universités. La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) demeure la doyenne des institutions universitaires qui propose un enseignement adapté aux adultes. Ses différents programmes ont eu l'avantage d'instaurer le certificat dès ses débuts. Une façon de proposer une formation avec des haltes pour répondre aux éventuelles

contraintes : obligations familiales et économiques.

Les statistiques canadiennes affirment que le nombre d'étudiants adultes à temps plein a plus que doublé depuis 1976 et qu'aujourd'hui, ils sont près de 350 000 inscrits à des cours dans les universités du Canada. Au ministère de l'Éducation, les statistiques rapportent que 222 000 adultes étudient, que ce soit à plein temps ou à temps partiel, pour terminer leur secondaire et que 45 700 adultes fréquentent les cégeps de la Belle Province. "Il faut quand même se méfier de ces chiffres mentionne Anne Bélanger, andragogue et conseillère en formation à la FEP, parce qu'il n'y a pas de consensus sur la définition d'étudiant adulte entre les collèges et les universités. Il y a bon nombre d'adultes qui ont repris leurs études à plein temps le jour avec la clientèle régulière. Ils ne sont pas répertoriés dans les statistiques. À la Faculté de l'éducation permanente, un étudiant adulte est une personne qui a fait un arrêt scolaire pendant au moins deux ans. Dans les autres universités, tous les étudiants inscrits sont des adultes."

Pourquoi retourne-t-on aux études? Les raisons sont multiples, rappelle Christian Bégin, psychologue au Service d'aide et de soutien de l'Université du Québec à Montréal. "Les motivations du retour aux études ne sont pas les mêmes pour tous. Les étudiants plus jeunes désirent dénicher un emploi, effectuer un changement de carrière ou parfaire leur formation et les plus de 50 ans espèrent se distraire ou réaliser un rêve", souligne ce professionnel qui a vu, depuis sept ans, défiler dans ses ateliers d'adaptation plus de 600 étudiants adultes.

### S'ADAPTER? IL FALLAIT Y PENSER!

Ateliers d'adaptation? Les universités déroulent le tapis rouge à leurs nouveaux étudiants afin d'augmenter la réussite scolaire. Elles offrent une panoplie complète d'ateliers : gestion de temps, prise de notes, concentration, lecture efficace, préparation à l'exposé oral, etc. Ces ateliers connaissent une grande popularité auprès des jeunes étudiants. "Les gens qui retournent aux études ne se doutent même pas des difficultés qui les attendent! Souvent, c'est l'anxiété qui sonne l'alarme. L'adaptation peut prendre en moyenne une session", raconte Christian Bégin. "On se sent rouillé, on trouve ça fou de retourner aux études", ajoute Anne Bélanger. Ce sentiment est ressenti par tous les groupes d'âge. Au palmarès des incertitudes : la peur de ne pas être capable de s'adapter aux structures universitaires et vivre un échec intellectuel. Les deux conseillers suggèrent au futur étudiant de faire son bilan intellectuel et professionnel avant de s'inscrire, de trouver des appuis dans leur famille et leur milieu de travail et surtout de connaître sa motivation véritable. "Il faut que la notion de plaisir fasse partie de la motivation, sinon l'adaptation sera d'autant plus difficile", déclare M<sup>me</sup> Anne Bélanger.

Commencer doucement le retour par un cours plus facile semble une façon comme une autre d'y aller progressivement. "Il faut s'attendre, lorsqu'on s'inscrit à plein temps, d'abandonner un cours durant la première session", rappelle Christian Bégin. L'adaptation peut être brutale : rédiger les travaux selon les normes universitaires, apprendre à prendre des notes et gérer son temps. Non, Rome ne s'est pas

bâtie en un jour! "Il y a un étudiant qui, au premier cours, ne comprenait même pas ce qu'était un syllabus et encore moins le vocabulaire de son professeur", se souvient Christian Bégin.

Marie se remémore ses premiers travaux à remettre, ses nuits blanches et... ses troubles de mémoire. Aujourd'hui, ses débuts sont devenus des anecdotes. Par contre, la mémoire demeure son champ à cultiver. "Il faut toujours l'entretenir", déclare-t-elle.

"J'ai la mémoire qui flanche, je ne me souviens plus très bien..." Mignon refrain que chantait Jeanne Moreau, encore toute jeune. Refrain qui prend des allures de rengaine chez les étudiants. En effet, le numéro un du Top ten des angoisses estudiantines, chez les jeunes comme chez les plus âgés, c'est la mémoire qu'ils croient à tort déficiente. "Si l'individu n'a pas subi de traumatisme crânien, ne consomme pas d'alcool ou de médicaments, n'est pas dépressif

ou n'a pas de problèmes qui le préoccupent, la mémoire se travaille par des méthodes mnémotechniques", souligne Sylvie Belleville, neuropsychologue au Centre de recherche de l'Institut universitaire gériatrique de Montréal. La pratique soutenue d'activités intellectuellement stimulantes a un impact sur l'organisation des neurones et réduit le taux de démence. C'est ce que raconte un article paru dernièrement dans le très sérieux *Journal of the American Medical Association*. Il y a de quoi réjouir tous les amnésiques occasionnels qui sont incapables de mémoriser quoi que ce soit, même le numéro de leur local de cours!

On entend par méthodes mnémotechniques les moyens qui permettent d'enregistrer des listes de mots, des séquences d'articles, de retenir des idées maîtresses et des détails d'une histoire. Le cerveau n'est certes pas un muscle que l'on entraîne, mais on peut utiliser cette métaphore pour faire comprendre certains principes de la mémorisation.

"Les gens instruits sont souvent les premiers à s'inquiéter de la perte de leur

mémoire. Le premier principe, il ne faut pas rester passif devant l'information en espérant que le cerveau va faire le travail tout seul. Il faut organiser l'apprentissage pour mieux intégrer l'information", signale Sylvie Belleville.

On est loin du cliché du petit vieux sénile qui ne se souvient plus très bien. Tout est possible et à tous les âges! La formation continue tout comme le retour prolongé sur les bancs d'école. L'idée fait son chemin à tel point que l'Université du Québec a décidé de bâtir un programme qui vise la clientèle des cinquante ans et plus. Selon le recteur, Roch Denis, les "jeunes aînés" désireux d'aller chercher de la matière universitaire dans la région métropolitaine représentent 1,5 million de personnes. Titre de son programme? "Espace 50 +", qui proposera des activités universitaires, des conférences, des séminaires, des projets de coopération et des voyages organisés. Il ne faut pas oublier qu'en chacun de nous sommeille une "Marie" curieuse de connaître et heureuse d'être apte à le faire.

## ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT  
BEAUCHEMIN  
PAQUIN, JOBIN  
& BRISSON  
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H2L 4C7  
Téléphone: (514) 844-6216  
Télécopieur: (514) 844-8129

## CINQ PRINCIPES POUR MÉMORISER

Le psychologue Christian Bégin propose cinq principes de base pour mémoriser. Ces principes sont inspirés des méthodes mnémotechniques. Il rappelle qu'il y a une différence entre la lecture, qui demande de comprendre, et l'étude, qui fait appel à la mémorisation.

- 1.** Organiser sa matière, la hiérarchiser, la segmenter par petites parties et par ordre d'importance. Exemple : Vous avez cinq principes à connaître par cœur avec des sous-segments. Il faut retenir le titre de chacun des cinq principes et, par la suite, leurs sous-thèmes. Il faut procéder par ordre d'importance de l'information et par segment. La mémoire fonctionne par hiérarchisation.
- 2.** Réviser immédiatement après le cours. C'est l'heure après la période d'enseignement où se perd le plus d'information.
- 3.** Reproduire ses connaissances : à la sortie du cours, écrire un résumé de ce qui a été dit sans consulter ses notes. De cette manière, l'étudiant peut évaluer ce qu'il a retenu et le temps qu'il doit mettre à ses études.
- 4.** Faire de courtes périodes d'étude. Parce que la concentration est limitée, il faut éviter de surcharger la mémoire d'éléments nouveaux. Étudier par segment permet d'intégrer au fur et à mesure la nouvelle information.
- 5.** Changer l'ordre de la matière à étudier. Le cerveau a tendance à ne retenir que le début et la fin. Vous avez cinq segments à mémoriser? Faites la trajectoire suivante : 3, 1, 5, 2, 4 et modifiez-la par la suite.



# Quel avenir pour l'université?

Sara-Ève Tremblay

**L**a prochaine décennie annonce de grands changements au sein des universités québécoises. La hausse constante du nombre d'étudiants, le manque de professeurs et la concurrence féroce entre les établissements sont autant de difficultés que rencontreront les universités de demain.

M. Roland Proulx connaît bien les enjeux qui attendent l'Université de Montréal. De son bureau adjacent au hall d'honneur du Pavillon principal, à l'ombre de la célèbre tour, le directeur de la planification se questionne sur l'avenir de l'Université depuis maintenant 16 ans.

## QUATRE DÉFIS POUR L'AVENIR

Les universités, comme toutes les autres institutions, doivent s'adapter aux réalités sociales et économiques actuelles. D'après M. Proulx, elle sont confrontées à quatre grands défis. D'abord, il y a l'augmentation constante du nombre d'étudiants qui entreprennent des études universitaires. En effet, selon un rapport publié l'an dernier par l'Association des universités et collèges du Canada, le nombre d'étudiants fréquentant un établissement universitaire canadien pourrait augmenter de 30 % au cours de la prochaine décennie.

Le financement constitue un autre défi des universités. Les crises économiques, les coupes budgétaires des gouvernements, la concurrence internationale et la globalisation sont des facteurs qui rendent difficiles la gestion des établissements et l'embauche de professeurs compétents.

Pour les universités d'ici, il s'agit de faire plus avec moins, c'est-à-dire de maintenir un service de qualité sans hausse des droits de scolarité. Pour cela, il est indispensable de se tourner vers les fonds privés. "Il ne faut pas croire que les dons privés sont une nouveauté dans le finan-

cement de l'université. Ce phénomène existait déjà, mais il est dorénavant mieux développé", précise M. Proulx.

Ces deux défis de l'université de demain sont des conséquences directes de la situation économique. Il y a augmentation du nombre d'étudiants parce que les exigences du marché du travail évoluent et que des notions plus poussées sont nécessaires pour accéder à ce qu'il est convenu d'appeler l'économie du savoir.

Le troisième défi appartient aux professeurs, qui doivent effectuer le passage de l'enseignement (teaching) à l'apprentissage (learning). "Le professeur moderne, précise M. Proulx, doit amener l'étudiant non seulement à maîtriser des notions, mais aussi à apprendre à apprendre pour s'adapter au marché du travail et se maintenir à jour face aux technologies". C'est ce qu'on appelle "l'instrumentation intellectuelle", c'est-à-dire l'action de donner les outils pour se développer.

Le dernier défi est de taille : la pénurie des professeurs. Les temps ont bel et bien changé depuis les années 70 et M. Proulx, qui a été enseignant en archéologie au début de sa carrière, se rappelle cette époque : "En 1963, nous étions 300 professeurs à l'Université de Montréal. Sept ans plus tard, ce nombre a grimpé à 1 000 puis à 1 500 dans les années qui ont suivi. Les professeurs arrivaient de partout dans le monde. Depuis les années 1990, nous n'avons fait que perdre du terrain."

## UN CONCURRENT CORIACE

Le départ à la retraite de bon nombre de professeurs n'explique qu'en partie le phénomène de pénurie. Selon M. Proulx, il manquera 30 000 professeurs au cours des dix prochaines années. Comment se fait-il qu'il en soit ainsi alors que le nombre d'étudiants augmente, y compris au doctorat? "Seulement 40 % des finissants poursuivent leurs travaux de recherche entre les murs de l'université. Les autres (60 %) sont embauchés par le secteur privé, où les conditions de travail sont attrayantes et les salaires compétitifs", explique M. Proulx.

Pour pallier le manque de main-d'œuvre enseignante, les administrateurs n'ont d'autre choix que d'embaucher des chargés de cours. En agissant ainsi, on privilégie le côté pratique de la discipline, aux dépens de l'encadrement des étudiants et de la recherche. "Une solution serait de signer des ententes d'un an avec les chargés de cours pour qu'ils encadrent les étudiants", estime M. Proulx. Le problème de la recherche demeurerait cependant entier.

## TROUVER SON CRÉNEAU

Pour demeurer compétitive, il est important qu'une université se démarque. À ce chapitre, l'Université de Montréal joue la carte de l'ouverture sur le monde par l'enseignement des langues, l'accueil des étudiants étrangers et la participation de ses étudiants à des échanges internationaux. À l'U. de M., il est d'ailleurs possible de produire ses travaux dans une autre langue que le français pourvu qu'elle soit comprise par le professeur.

En offrant un environnement de travail agréable pour les étudiants et les professeurs, des salles de classe et des laboratoires à la fine pointe de la technologie, les universités foncent vers l'avenir. "Si je n'avais que deux souhaits pour l'avenir de l'Université, ce serait qu'elle puisse recruter des professeurs de haut niveau, offrir un environnement d'apprentissage riche (technologie, bibliothèque) et convivial. Je souhaite que ces deux vœux se réalisent de manière à fournir à la société québécoise les maîtres à penser pour s'imposer en tant que nation", de dire M. Proulx.

Les universités de demain devront user de stratégies ingénieuses pour offrir le meilleur à leurs étudiants et ainsi concurrencer les universités étrangères. Après tout, les universités d'ici sont le reflet de notre société. Qu'ils soient étudiants, professeurs, chargés de cours ou gestionnaires, tous sont là pour l'avancement de la science, de leur propre carrière mais aussi de la société. Quel avenir pour l'université? Un avenir rempli de défis à la hauteur de notre époque.

# Des étudiants adultes souhaitent unir leurs forces

Claude Garon

**E**nthousiasme, lucidité, franchise et espoir : ce sont les mots qui viennent spontanément à l'esprit quand on dresse le bilan du colloque "20 ans après la Commission Jean... Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement". L'événement s'est tenu les 26 et 27 octobre 2002 dans le cadre de la première Semaine québécoise des adultes en formation<sup>2</sup>.

## DES INVITÉS DE MARQUE

Le matin du 26 octobre, la seule présence dans la salle de quelque 150 étudiants adultes constituait donc en soi un succès. C'était aussi un auditoire tout indiqué pour le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, qui a procédé à l'ouverture officielle de la Semaine québécoise des adultes en formation et du colloque proprement dit. Deux éléments de son allocution ont plus particulièrement retenu l'attention des étudiants : le Ministre a affirmé qu'il accueillerait favorablement la création d'un groupe de pression d'étudiants adultes et il a également estimé pertinente la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation pour traiter les plaintes d'étudiants qui s'estiment victimes d'injustices. Ces deux éléments n'ont pas échappé aux participant-e-s comme nous le verrons plus loin.

Le choix de M<sup>me</sup> Michèle Jean comme conférencière d'ouverture du colloque était également judicieux (son allocution est reproduite intégralement en page 18). M<sup>me</sup> Jean a en effet livré un bilan très critique de l'évolution de l'éducation des adultes au cours des 20 dernières années, ce qui était tout à fait dans l'esprit des discussions qu'ont eues les étudiants pendant ces deux jours.

Que ce soit sur leurs droits, leurs conditions socio-économiques ou la reconnaissance des acquis, les trois thèmes de discussion, les étudiants adultes ont en effet livré le fond de leur pensée et relaté les nombreuses difficultés qui se dressent devant un adulte qui s'engage dans un parcours de formation structuré. L'ensemble des propos entendus pendant ces deux jours trace un portrait de la réalité de l'éducation des adultes dans les établissements publics d'enseignement qui est loin d'être idyllique.

Toutefois, ce qu'on retient en premier lieu du colloque, c'est la volonté et l'espoir de changer les choses. Dans la quinzaine de résolutions adoptées en assemblée plénière, on note en effet le mandat confié au

comité organisateur du colloque de "travailler à la création d'un regroupement des étudiants et des étudiantes adultes du Québec et, à cet effet, de convoquer une assemblée générale de fondation au moment jugé opportun". Le ministre Simard n'a-t-il pas dit qu'il "accueillerait favorablement la création d'un groupe de pression d'étudiants et d'étudiante adultes"? Le vœu a aussi été explicite de tenir d'autres colloques sur différents thèmes de l'éducation des adultes.

## LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les participants ont par ailleurs adopté une série de résolutions sur Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi (CLE), dont les politiques, les pratiques administratives et les comportements sont qualifiés d'"arbitraires, infantilisants et humiliants". Les normes et les programmes manquent en outre de précision et de transparence, affirment-ils, et elles diffèrent d'une région à l'autre (voir texte en page 20).

Les étudiants adultes souhaitent aussi que soit créé un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats, un point sur lequel le ministre Simard est d'accord, comme nous l'avons vu précédemment. Ils revendiquent également que le ministère de l'Éducation et de l'Emploi finance une étude sur leur réalité et leurs besoins socio-économiques, et qu'il en confie la réalisation à un organisme indépendant.

Les étudiant-e-s adultes pressent enfin le ministère de l'Éducation "d'ouvrir dès à présent les enveloppes budgétaires pour les études à temps partiel dans les cégeps et les commissions scolaires". Contrairement aux universités, les cégeps et les écoles secondaires n'acceptent qu'un nombre limité d'étudiants à temps partiel, selon un budget préétabli. Au regard de l'objectif de hausser la scolarité des Québécois et des Québécoises, qui est au cœur de la récente Politique d'éducation des adultes dans une



Le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard

Au départ, le succès du colloque était pourtant loin d'être assuré. D'abord parce qu'il n'y avait pas de précédent d'une rencontre d'étudiant-e-s adultes du secondaire, du collégial et de l'université. Ensuite parce que le recrutement de participants dans toutes les régions du Québec posait un défi important en raison de l'inexistence de véritables associations d'étudiants adultes au secondaire et au collégial. En outre, les adultes assument bien d'autres responsabilités que celles d'étudiant et il n'est donc pas facile de les réunir pendant tout un week-end. Il fallait enfin assumer les frais de transport, de repas et d'hébergement de tous ces gens, dont la plupart, surtout ceux du secondaire, vivent dans des conditions économiques précaires.



perspective de formation continue, la pratique des enveloppes fermées est inexplicable. En effet, pour bon nombre d'adultes, le mode des études à temps partiel constitue une obligation, pas un choix.

## LES DROITS

Au chapitre des droits, la toute première proposition adoptée en assemblée plénière convie les étudiants adultes à combattre toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes qui souhaitent se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et à leurs besoins. Une fois engagés dans leurs études, les étudiant-e-s adultes devraient par ailleurs participer "à la définition des programmes, des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation". Une autre proposition porte sur l'adoption d'une loi-cadre de l'éducation des adultes (voir texte en page 21). On en retient principalement qu'elle devrait faire de l'éducation des adultes un "droit", ce qui n'est pas le cas présentement, contrairement à l'éducation des jeunes, et assurer une formation de base gratuite équivalant à 13 années de scolarité.

Les étudiant-e-s adultes constatent aussi que, dans sa facture actuelle, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, qui encadre le mouvement étudiant québécois, limite singulièrement la possibilité pour les étudiant-e-s adultes de créer *de facto* leurs propres associations étudiantes. En premier lieu, la loi ne s'applique qu'aux établissements postsecondaires, ce qui exclut injustement les adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de

formation professionnelle. Ceux-ci doivent se contenter de conseils étudiants sans ressources et sans pouvoir. Au collégial, toujours aux fins de création d'une association étudiante, on considère que "l'adulte" est un étudiant à temps partiel, une définition arbitraire et restrictive qui explique qu'on ne compte à notre connaissance aucune association d'étudiants adultes dans cet ordre d'enseignement.

Dans les universités, une particularité de la Loi veut qu'il appartienne à l'établissement de définir ce qu'il entend par "éducation permanente". Dans ce cas, la possibilité pour les étudiants adultes de se regrouper dépend de la bonne volonté de la direction.

Cela explique que le seul groupe organisé d'étudiants adultes est la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est un membre fondateur et toujours très actif. La FAEUQEP, tout comme l'AGEEFEP et l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) ont d'ailleurs joué un rôle central dans l'organisation du colloque.

Cela dit, les étudiant-e-s adultes auront sans doute l'occasion de faire valoir davantage leurs points de vue sur cette question puisque, à la fin de l'hiver, le ministère de l'Éducation a mis en branle un processus de consultation qui s'échelonnera vraisemblablement sur une bonne partie de l'année en cours.

## LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Sur le thème de la reconnaissance des acquis, les étudiants adultes demandent au

ministère de l'Éducation d'allouer à chacun des établissements publics d'enseignement un budget destiné spécifiquement à l'évaluation et la reconnaissance des savoirs acquis par les adultes. La reconnaissance des acquis fait aussi partie des priorités de la Politique d'éducation des adultes. Tant le monde du travail que celui de l'éducation insistent sur l'importance de cette question, compte tenu de la multiplicité des sources et des modes d'apprentissage dans notre société. Dans les 20 dernières années, de nombreux outils d'évaluation et de reconnaissance des acquis ont également été mis au point. Il ne manque plus que les ressources financières et humaines.

## EN OCTOBRE 2003?

L'ensemble de ces éléments exposés ci-dessus constitue visiblement la base d'un programme d'action en éducation des adultes. Sa grande richesse, c'est qu'il émane des étudiants et des étudiantes eux-mêmes. En effet, si les enseignants, les administrateurs scolaires, le ministère de l'Éducation et les spécialistes de ce champ d'activité ont tous un rôle important pour construire le système d'éducation des adultes, le point de vue des étudiants et des étudiantes est irremplaçable.

Tant en assemblée plénière que dans leurs commentaires écrits sur le colloque, les participant-e-s ont dit souhaiter que l'événement ait des suites. Ce sera le cas. Au moment d'écrire ces lignes, tout indiquait que la deuxième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation aura lieu en octobre 2003. Les étudiant-e-s adultes tiendraient alors un colloque le samedi; le lendemain, ils seraient invités à se prononcer sur l'opportunité de se regrouper dans une nouvelle association étudiante.

1. Le compte rendu intégral du colloque est disponible sur le site Web de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) : [www.faeuqep.qc.ca](http://www.faeuqep.qc.ca)

2. Pour en savoir davantage sur la Semaine québécoise des adultes en formation, voir les numéros 18.1 et 17.2 de Cité éducative sur le site Web de l'AGEEFEP : [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca) ainsi que le site Web de la Semaine : [www.semaine.icea.qc.ca](http://www.semaine.icea.qc.ca)

## Michèle Jean pose un regard très critique sur l'évolution de l'éducation des adultes

NDLR : Ci-dessous, nous reproduisons intégralement l'allocation qu'a prononcée M<sup>me</sup> Michèle Jean au colloque «20 ans après la Commission Jean... Conditions de vie et d'étude dans les établissements publics d'enseignement».

**Michèle Jean,**  
Présidente de la Commission Jean  
(1980-1982),  
Conseillère en développement  
de programmes,  
Faculté des études supérieures,  
Université de Montréal

Monsieur le ministre,  
Cher étudiants et étudiantes  
de tous les niveaux,

**J**e suis très honorée, émue et interrogative d'avoir été invitée à vous parler ce matin. Honorée parce que, en tant qu'historienne, je trouve que la mémoire historique au Québec est toujours assez faible. Nous fonctionnons un peu comme des champignons qui poussent tous les matins. Nous ne nous rappelons à peu près jamais ce qui s'est passé avant nous. Alors, le fait que vous ayez choisi de prendre le Rapport Jean<sup>1</sup> comme base de vos discussions m'honore bien sûr, mais me fait aussi dire que c'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Car, si vous jugez que ce Rapport est encore pertinent, c'est que, depuis ce temps, ce que nous avons recommandé n'a peu ou pas été mis en œuvre!

En effet, lorsqu'on m'a dit qu'on souhaitait que le rapport soit réédité, je l'ai relu et je me suis informée de ce qui s'était passé depuis sa parution. Les milieux que j'ai interrogés m'ont tous dit : "Pas grand chose". Lorsque au mois de juillet Robert Martin, coordonnateur de ce colloque, a voulu me remettre la lettre m'invitant à venir vous parler ce matin, il ne m'a pas trouvée. Heureusement, à la Faculté des études supérieures où je travaille maintenant, il a repéré une bonne âme qui lui a dit comment me rejoindre.

Je trouve que ceci est une bonne illustration de l'éducation des adultes. Ayant moi-même eu à revenir aux études universitaires après dix ans d'absence, j'ai eu dans les années soixante à chercher à qui m'adresser, à chercher à faire reconnaître mes acquis, à m'organiser avec trois enfants pour avoir une gardienne, à assister à mon premier cours avec beaucoup d'espoir et à me faire dire par le premier professeur qu'il

voulait changer l'horaire des cours, ce qui foutait en l'air toute ma planification.

À vrai dire je n'ai jamais eu de problème intellectuel à suivre les cours mais des problèmes d'organisation : organisation des horaires, de la famille, du financement etc. En fait, comme le disait un conférencier à Winnipeg la semaine dernière : on essaie toujours de réparer les individus, mais c'est l'environnement qu'il faut réparer!

La création de la Commission Jean en 1982 était le fruit d'un contexte plein, d'un contexte où il s'était passé beaucoup de choses en éducation des adultes, un contexte où il y avait eu au Gouvernement dans les commissions scolaires et dans les Cégeps beaucoup d'initiatives intéressantes et où les gens souhaitaient que soit élaborée une politique cohérente d'éducation tout au long de la vie. Aujourd'hui, la politique gouvernementale qui vient de sortir est parue dans un contexte vide, un contexte où nous avons perdu du terrain en éducation tout au long de la vie.

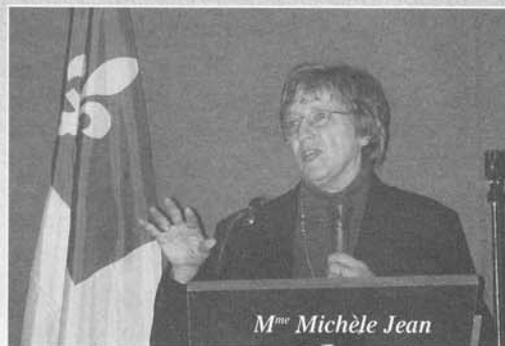
Les grandes orientations que la Commission Jean avait mises de l'avant : Éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, Démocratisation, Développement du potentiel humain et non du capital humain, Formation de base, Autoformation et prise en charge, Accessibilité, Transformation de l'image et des pratiques et Participation sont encore valables et certaines de ces orientations sont reprises dans la nouvelle politique.

Nous avons demandé que soit reconnu, dans les principes et dans les faits, le droit des adultes à l'éducation et que ce droit soit affirmé et défini dans une loi cadre.

La nouvelle politique parle de l'affirmation du droit à l'éducation devant se traduire par des actions favorisant la demande de formation et permettant l'apprentissage tout au long de la vie. Comment ce droit sera-t-il reconnu et financé?

Nous avons demandé que la reconnaissance des acquis soit mise en place.

La nouvelle politique affirme que les acquis devront être reconnus et que les adultes ne devraient pas avoir à réapprendre ce qu'ils savent déjà. Comment cela sera-t-il mis en œuvre?



Nous avons parlé de l'analphabétisme fonctionnel d'une large partie de la main d'œuvre québécoise et de l'importance d'y remédier. La nouvelle politique reconnaît que plus du quart des travailleurs âgés de 45 à 64 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires en 1998. Ces travailleurs avaient en 1982, entre 25 et 44 ans, qu'a t'on fait pour eux?

La nouvelle politique reconnaît les organismes autonomes d'action communautaire et promet de les financer. À suivre... et espérons que si financement il y a, il sera aussi permanent que l'éducation permanente.

Enfin, mentionnons que la nouvelle politique n'inclut pas les universités, ce qui est fort dommage.

Alors, même si depuis 20 ans il s'est passé de bonnes choses en lien avec ce que nous avons recommandé : rapatriement de la formation professionnelle au Québec, 1% de la masse salariale des employeurs consacré à la formation, il n'en demeure pas moins que nous avons perdu du terrain.

La nouvelle politique promet des choses intéressantes, mais vous devez être vigilants. Vous devez bien étayer vos revendications et les faire valoir. Comme disait mon père : "Si tu ne t'occupes pas de toi qui s'en occupera?"

En ce sens, la semaine des adultes en formation vous lance un message. Occupez-vous de vos affaires. Ne comptez pas trop sur les gouvernements pour le faire.

La nouvelle politique s'appelle *Apprendre*. Le Rapport de la Commission s'appelait *Apprendre : une action volontaire et responsable*. Volontaire : il faut vouloir pour apprendre. Responsable : il faut prendre ses responsabilités en mains et ne

pas compter sur les autres pour le faire.

En terminant j'aimerais citer une phrase du rapport de la Commission Jean : En éducation des adultes, il faut "inventer des modèles qui permettent d'associer les différents univers impliqués, sans quoi on risque d'en atténuer la nécessaire vitalité. L'étape que nous avons franchie ne marque qu'un premier pas. Bien des questions ne sont qu'ébauchées, mais nous croyons que les orientations fondamentales sont indiquées

et qu'il est possible d'agir rapidement". Nous n'avons pas agi rapidement, mais il n'est jamais trop tard.

Rappelons-nous cette magnifique citation de Camille Laurin qui avait créé la Commission et qui, dans le contexte socio-économique de plus en plus complexe dans lequel nous vivons, est éminemment pertinente. Il disait : " On ne peut séparer le sens, l'objectif de l'éducation permanente de l'objectif général de nos sociétés qui est

la conscientisation de chacun de nos citoyens à ses problèmes personnels, aux questions éternelles qui le confrontent, aux problèmes de ses relations avec son entourage, avec son environnement, avec son milieu. »

1 Apprendre : une action volontaire et responsable. Rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes, Québec, 1982; Ce rapport a été réédité sous une forme abrégé en 2001 aux Éditions Logiques.

## Études et prestations de chômage ne sont pas incompatibles

**C**ontrairement à l'information que donnent généralement aux prestataires les centres de la Commission des ressources humaines du Canada (CRHC), qui gèrent le programme fédéral de l'assurance emploi, le fait d'étudier, même à plein temps, n'entraîne pas automatiquement la perte des prestations de chômage. Cela est vrai pour des études secondaires, collégiales et universitaires. La clé pour contourner les "omissions" de la CRHC? Prouver que vous restez disponible pour travailler et que votre priorité absolue consiste à trouver un emploi.

"L'attitude de DRHC à l'égard des étudiants est négative. Selon la Commission, une personne suivant des cours n'est pas disponible à travailler. Elle est donc inadmissible aux prestations. Il est pourtant relativement facile de contredire cette affirmation", lit-on sur le site web du Comité chômage de Montréal (CCM), un groupe d'experts qui a fait ses preuves depuis plusieurs années dans la défense des droits des chômeurs et des prestataires de l'assurance emploi.

### LA NOTION DE DISPONIBILITÉ

Dans l'ensemble du régime de l'assurance emploi, ce qui inclut la question des études, l'admissibilité aux prestations repose sur un critère fondamental : la disponibilité au travail.

La disponibilité comporte quatre éléments : le salaire recherché, les restrictions d'horaire, le genre d'emploi et le lieu de travail. "Cette évaluation, écrit le CCM, se fait à la suite des déclarations écrites et verbales que vous formulez aux agents du CRHC. A priori, imposer des restrictions à n'importe lequel de ces éléments permet à la Commission de vous classer comme non-disponible et, conséquemment, de vous déclarer inadmissible aux prestations d'assurance-chômage. Si vous ne réagissez pas, cette

inadmissibilité peut durer tout le temps de vos prestations."

### UNE STRATÉGIE

Le CCM explique par ailleurs la stratégie que doit adopter un prestataire qui veut suivre des cours :

"L'esprit général qui doit accompagner vos démarches auprès du CRHC est le suivant : **vos études ne nuisent absolument pas à vos démarches de recherche d'emploi**, et ne vous empêchent pas d'en accepter un, advenant une offre d'un employeur. De plus, vous ne demandez pas mieux que de travailler, mais en attendant de trouver un emploi vous croyez pertinent d'augmenter vos chances de réintégrer le marché du travail en vous perfectionnant. **En d'autres mots : votre priorité absolue, c'est le travail.**

Par ailleurs, veuillez noter que les "Prêts et bourses" n'ont aucune incidence sur vos prestations et que vous n'êtes donc pas tenu de les déclarer. Par contre, vos prestations de chômage influenceront à la baisse sur le montant de vos Prêts et bourses.

Afin de soutenir cette thèse, vous devez fournir les éléments suivants au CRHC :

- remplir le formulaire concernant les cours de formation : vous devez répondre à ce questionnaire en fonction des principes énoncés ci-dessus. Vous êtes disponible pour aller travailler chaque jour ouvrable (lundi au vendredi) 24 heures sur 24. N'oubliez pas que vous êtes prêt à abandonner vos études s'il s'avérait impossible de concilier votre horaire de cours et celui de votre travail; votre priorité demeure l'emploi;
- fournir une liste de recherches d'emploi contenant de trois à cinq recherches par semaine depuis le début de vos prestations, ou pour les cinq semaines qui précèdent la demande d'information;
- énumérer tous les emplois que vous avez

occupés pendant une période d'études lors des années antérieures;

- démontrer, si c'est possible, que votre horaire de cours est flexible, que vous pouvez transférer vos cours le soir ou la fin de semaine : servez-vous des grilles horaires de votre institution d'enseignement;
- présenter, si vous le pouvez, des lettres de professeurs, d'un directeur (de module, de faculté, de département, d'école, etc) qui affirme que la présence au cours n'est pas obligatoire, que vos études peuvent se dérouler par tutorat avec des lectures, des travaux personnels, etc.

Le fait d'avoir déjà travaillé et étudié simultanément est un atout important dans votre dossier. Ainsi, si vous avez un emploi pendant vos cours, cela prouve que vous êtes bel et bien disponible à travailler."

### EN APPELER AU CONSEIL ARBITRAL

Le Comité chômage Montréal conseille par ailleurs fortement aux prestataires de recourir au Conseil arbitral afin d'en appeler des décisions des fonctionnaires de la CRHC qui leur sont défavorables. Le Conseil arbitral est composé de trois personnes indépendantes de la DRHC et il renverse fréquemment les décisions des fonctionnaires.

Au départ, toute personne qui a droit aux prestations de chômage et qui souhaite étudier aurait intérêt à consulter les spécialistes de l'aide aux chômeurs. Les coordonnées sont les suivantes :

Comité chômage de Montréal  
819, rue du Couvent  
Montréal (Québec)  
H4C 2R5

Téléphone : (514) 933-5915  
Télécopieur : (514) 933-4074

L'organisme a aussi un site web très intéressant : [www.comitechomage.qc.ca](http://www.comitechomage.qc.ca)

## De nombreuses interrogations à propos d'Emploi Québec

Quand on parle d'Emploi Québec à des étudiants adultes ou à des personnes qui travaillent avec ces derniers, les commentaires sont nombreux, divers et pas toujours élogieux. Il s'agit d'une question importante puisqu'une part significative de la clientèle des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes des commissions scolaires est constituée d'étudiants référés par Emploi Québec. Il existe d'ailleurs un "Protocole d'entente, Mesure de formation" qu'ont signé la direction régionale de Montréal d'Emploi Québec et les cinq commissions scolaires suivantes : English-Montreal, Lester B. Pearson, Marguerite-Bourgeoys, Montréal et Pointe-de-l'Île. L'entente est valide pour la période 2001-2003. Nous n'avons pas fait de recherche à ce sujet, mais on peut présumer qu'il s'agit d'un protocole d'entente type qui s'applique ailleurs au Québec.

Dans cette entente, c'est visiblement Emploi Québec qui dicte les règles du jeu. Ce sont en effet les agents Emploi Québec qui sélectionnent les personnes autorisées à se former, qui déterminent à quelle formation elles doivent s'inscrire (alphabétisation, formation générale, formation professionnelle, francisation, formation dans des métiers semi-spécialisés, service d'intégration socioprofessionnelle) et qui paient les commissions scolaires pour leurs services.

L'étendue des pouvoirs des agents d'Emploi Québec pose de toute évidence un problème, car ces agents ont le droit de vie et de mort sur les projets des demandeurs de formation. Cette façon de faire contredit le principe du droit d'apprendre reconnu dans plusieurs conventions internationales, incluant la "Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes" (1997) dont le Québec est l'un des signataires. Le droit d'apprendre suppose en effet que la personne ait la possibilité de s'inscrire dans un programme qui correspond à ses intérêts et à ses besoins.

L'anomalie est d'autant plus évidente qu'il n'existe pas de mécanisme d'appel crédible des décisions des agents d'Emploi Québec. Tout ce que peut faire une per-

sonne qui a essuyé un refus, c'est de demander une révision de son dossier. Il s'agit cependant d'un processus de révision interne, car ce sont toujours et exclusivement les fonctionnaires d'Emploi Québec qui prennent les décisions. En dernier recours, il y a bien la possibilité de saisir le Tribunal administratif du Québec d'un dossier litigieux, mais il s'agit d'un processus long, lourd et peu connu, ce qui, dans les faits, en limite l'accès.

Le régime fédéral de l'assurance chômage est loin d'être exemplaire à tous égards, mais il a au moins l'avantage de comporter un Conseil d'arbitrage indépendant de la Direction des ressources humaines Canada (DRHC), où les prestataires peuvent faire appel des décisions des fonctionnaires qu'ils estiment injustes. Ce Conseil est composé de trois personnes, soit un président, un représentant patronal et un représentant syndical. Les groupes de défense des chômeurs conviennent que le Conseil d'arbitrage renverse fréquemment les décisions des fonctionnaires de l'assurance chômage. Emploi Québec n'aurait-il pas intérêt à se doter d'un mécanisme similaire?

### UNE CLAUSE INADMISSIBLE

Par ailleurs, une clause particulière du protocole d'entente entre Emploi Québec et les commissions scolaires de l'île de Montréal étonne tant elle est inusitée dans le système scolaire. Dans la section "Responsabilités des commissions scolaires", l'article 2.2.7 du protocole se lit en effet comme suit : "Produire un rapport d'absences dans les cas où ces absences mettent en danger la réussite scolaire dans le cas de la formation professionnelle. Dans le cas de la formation générale signaler systématiquement tous les cas où l'absentéisme atteint 10 %. Toute absence de 5 jours consécutifs est considérée comme un abandon peu importe les raisons de cette absence. L'agent peut aussi demander un rapport d'absences dans le cas d'une demande de prolongation de la formation."

N'est-il pas singulier qu'un organisme gouvernemental puisse édicter une règle aussi rigide, qui contredit tous les principes de l'éducation des adultes, voire

le simple bon sens? Il est même douteux que la négation du droit d'être malade qu'implique cette clause soit conforme à la charte des droits et libertés. Une chose est sûre, politiquement et socialement, cette règle est inacceptable.

### UNE CULTURE SCOLAIRE CONTAMINÉE

On constate également la rigidité des formats de formation, qui comportent tous un minimum de 30 heures par semaine, sauf en alphabétisation, où la norme est de 25 heures. Qui plus est, contrairement à une tradition qui s'applique dans l'ensemble du système scolaire, la pause de l'été se limite aux deux semaines des vacances de la construction.

Surtout pour les personnes qui n'ont pas étudié depuis de nombreuses années ou dont le principal souvenir de l'école est celui de l'échec, il n'est pas sûr qu'un tel rythme d'apprentissage favorise la persévérance et la réussite. Entre autres, on peut s'interroger sur la possibilité pour une personne d'acquiescer en 12 mois "une formation en alphabétisation axée sur l'insertion à l'emploi, c'est-à-dire dont le contenu et les apprentissages permettent à l'adulte de fonctionner la plus rapidement possible dans la recherche d'emploi (alphabétisation fonctionnelle)", comme on le lit dans le protocole.

En formation professionnelle, un étudiant adulte peut devoir s'astreindre à 1 800 heures de cours sur une période de 18 mois. Quel contraste avec l'université, où un étudiant à plein temps inscrit à cinq cours aux trimestres d'automne et d'hiver, assiste en un an à 450 heures de cours.

Un observateur qui fait affaire quotidiennement avec de jeunes étudiants adultes et Emploi Québec va plus loin en soulignant que l'approche exclusivement économique d'Emploi Québec, dont découlent les formats et le rythme effréné de formation, constitue une contamination du système scolaire que tous les acteurs semblent accepter comme si elle allait de soi. À tort, à son avis, car autant les étudiants que les enseignants ont besoin des longues vacances d'été pour refaire le plein d'énergie et nier cette réalité, c'est dénaturer la

culture de l'école publique. Dans le secteur régulier, on accepte l'idée qu'il faut beaucoup de temps pour former une personne alors qu'Emploi Québec ignore complètement cette dimension.

Au regard de la culture scolaire, le rythme accéléré auquel sont astreints les étudiants adultes du secondaire comporte un autre effet pervers, soit de ne laisser aucun temps pour s'impliquer dans les activités parascolaires et la vie de l'école. Or, une école, ce n'est pas uniquement une "boîte à cours", c'est aussi un milieu de vie qui doit contribuer à l'épanouissement des personnes pour que sa mission éducative se réalise pleinement. Beaucoup d'études sur le décrochage scolaire font d'ailleurs état du fait que le sentiment d'appartenance à l'établissement constitue un facteur important de persévérance dans les études.

Pour les étudiants en formation professionnelle admissibles au Régime de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, l'absence de vacances estivales pose également un problème. Le régime des prêts et bourses a en effet été conçu pour les étudiants des cégeps et des universités et l'une des règles du calcul suppose que l'étudiant contribue lui-même au paiement du coût de ses études en occupant un emploi d'été. Les étudiants de la formation professionnelle du secondaire

n'ont évidemment pas cette possibilité. Ne serait-il pas pertinent de soumettre ce point particulier à l'attention des responsables du régime de l'aide financière?

Cela dit, il faut considérer avec prudence les propos ci-dessus. Il est en effet probable que bon nombre d'adultes engagés dans des études secondaires, qu'il s'agisse de la formation générale ou professionnelle, souhaitent obtenir leur diplôme dans les meilleurs délais afin d'accéder au plus tôt au marché du travail. Il est donc fort possible que ces personnes considèrent comme un avantage le rythme accéléré de leurs études.

## D'AUTRES PROBLÈMES

Le même observateur dont nous parlions précédemment note une autre anomalie : selon une règle plus ou moins officielle, Emploi Québec limite à trois ans la période pendant laquelle un adulte peut recevoir un soutien financier pour améliorer sa formation. Dans le cas des jeunes adultes qui ont décroché du secteur régulier quelques années plus tôt, bon nombre s'y prendront à plusieurs reprises avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires dans un centre d'éducation des adultes. Il y a cependant de fortes chances qu'ils aient alors épuisé la période de trois ans pendant laquelle ils pouvaient bénéficier

d'un soutien financier si bien qu'ils ne seront pas autorisés à s'inscrire dans une formation professionnelle.

C'est en vertu de cette même règle qu'on autorisera un jeune adulte à entreprendre une formation professionnelle après avoir terminé son secondaire IV plutôt que son secondaire V. Or, les formations professionnelles du secondaire sont bien plus exigeantes qu'on le croit généralement, notamment au chapitre de la connaissance des mathématiques. Il y a donc de fortes chances que l'étudiant admis sur la base d'un secondaire IV éprouve de sérieux problèmes dans ses études. Le secondaire général et le secondaire professionnel étant complètement étanches, il sera laissé à lui-même avec toutes les conséquences que cela suppose.

Enfin, selon une autre source digne de foi, dans le cas de la formation professionnelle, le paiement de la formation par Emploi Québec est conditionnel à la persévérance de l'étudiant. En cas d'abandon, la commission scolaire n'est pas payée. Est-il besoin de dire qu'il s'agit d'une très forte pression sur la commission scolaire et, bien sûr, sur les centres de formation professionnelle?

Ce sont là quelques-unes des questions qui se posent à propos d'Emploi Québec. Une étude plus approfondie en révélerait sans doute bien d'autres.

## POUR UNE LOI-CADRE SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

Il y a 20 ans, le Rapport de la Commission Jean recommandait au gouvernement du Québec d'adopter une loi-cadre sur l'éducation des adultes. Cette loi devrait comporter les éléments suivants :

### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Affirmer le droit d'accès à l'éducation des adultes.

S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.

Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux adultes par des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieux de la vie associative, sociale, culturelle, monde du travail, monde scolaire).

Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.

Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'autoformation continues.

### ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Reconnaître à tout adulte, sans aucune distinction, le droit à une formation de base gratuite menant à un premier diplôme (DEP ou DES), que cette formation puisse être suivie à plein temps ou à temps partiel et que les personnes bénéficient de revenus suffisants pour atteindre cet objectif.

Voir à inscrire les droits individuels et collectifs des étudiants adultes dans une éventuelle charte des droits des étudiants.

Définir une formation de base dont les objectifs, les programmes et les activités sont adaptés aux besoins réels et aux conditions de vie et de travail des adultes.

Affirmer la responsabilité, dans la mission et la fonction sociale des établissements scolaires de tous les niveaux, dans le domaine de l'éducation des adultes, tout autant que dans celui des jeunes.

Assurer, par la délégation de leurs représentants, la participation effective des usagers de l'éducation des adultes aux mécanismes politiques des institutions publiques d'éducation à tous les niveaux.



*Le personnel d'accueil : Louise Daigneault,  
Francine Veilleux, Johanne Dupuis  
et Claudette T. Cloutier*



*Robert Martin,  
coordonnateur du colloque*



*Me Ghislaine  
À gauche, R  
et Claude G*



*Les discussions en at*



*Denis Sylvain,  
président de la FAEUQEP*



*Chabot a présidé l'assemblée.  
bert Martin, coordonnateur  
ron, secrétaire d'assemblée*



*En assemblée plénière, les participants ont voté  
une quinzaine de résolutions*



*liers ont été très animées*



# Moins de soleil, plus brillant.

Poursuivez votre projet d'études cet été.

Cours offerts dans ces programmes à l'été 2003  
par la Faculté de l'éducation permanente

## Communication

Communication appliquée  
Communication promotionnelle  
Informatique – Bureautique  
Informatique – Initiation à la programmation  
Informatique – Initiation au multimédia  
Journalisme  
Localisation  
Publicité  
Rédaction  
Relations publiques  
Traduction

## Cours de langues

Anglais  
Français, langue seconde ou étrangère

## Études individualisées

## Gestion

Gestion appliquée à la police et à la sécurité  
Gestion de l'invalidité et de la réadaptation  
Gestion des services de santé  
et des services sociaux  
Relations industrielles

## Intervention

Criminologie  
Droit  
Intervention auprès des jeunes  
Intervention dans les groupes et  
les organisations  
Intervention en déficience intellectuelle  
Petite enfance et famille  
Relations interculturelles  
Toxicomanies : prévention et réadaptation  
Violence, victimes et société

## Santé

Échocardiographie adulte et pédiatrique  
Gérontologie  
Maintien à domicile  
Santé communautaire  
Santé et sécurité du travail  
Santé mentale



## Université d'été

Renseignements

514•343•6090

1 800 363•8876

[www.universitedete.umontreal.ca](http://www.universitedete.umontreal.ca)